



Liberté, égalité, fraternité et enseignement. Depuis 1905.

CTA du 30 novembre 2021,

Compte rendu du SNALC

Présents pour l'administration : Rectrice, les 2 SG, DRH, les 5 SG départementaux, DPE et DPATE

Présents pour les syndicats : FSU/UNSA/SNALC/FO

Ouverture de la séance à 15h00. Madame La Rectrice annonce d'emblée qu'elle devra quitter le CTA juste après les annonces préalables au motif de contraintes d'agenda.

• **Déclarations liminaires des 4 syndicats.**

Réponses de Madame La Rectrice :

- 3 organisations sur 4 remettent en cause la loi de la transformation de la fonction publique (l'UNSA ne s'exprimant pas sur le sujet). Elle en prend note mais rappelle que la loi est passée. Elle est désormais en application. Elle s'engage à nourrir les instances du dialogue social et les groupes de travail. Dans la mesure du possible, elle y sera favorable notamment sur ce qui relève de l'égalité hommes femmes. Nous continuerons d'œuvrer à la transparence et nous pouvons progresser. A cet effet, elle remercie les services académiques pour leur travail.

Qu'en pense le SNALC ?

C'est une grosse supercherie ! Comme signalé dans notre déclaration, la suppression des CAP promotions et mutations ont favorisé les promotions hors barème sans contrôle des organisations syndicales représentatives et les postes à profil qui sont octroyés au bon vouloir de l'administration de la façon la plus opaque qui soit. Si notre ministre de tutelle parle de confiance, la seule réalité du terrain est la défiance grandissante envers les institutions qui ne sont même pas capables d'informer les personnels sur leur barème et classement de promotion et qui manque de clarté dans les recours mutation.

- L'obligation vaccinale s'exerce pour protéger les agents. Dans le système scolaire, les infirmières sont amenées à rencontrer individuellement des enfants non vaccinés. Les situations individuelles seront accompagnées. Chaque personne sera reçue individuellement.
- Pour l'éventuel transfert des personnels de santé vers les Régions et Départements, rien est finalisé et en ce sens elle ne fera pas de commentaire.
- Sur la situation sanitaire, il y a une adaptation en fonction des curseurs et après consultation du conseil de défense. Les autotests sont en cours de livraison en collège pour les 6eme et seront distribués aux familles volontaires. Les attestations de parents ne seront pas archivées pour des raisons de RGPD (protection des données individuelles). Augmentation très forte des cas positifs. Les CHSCTD vont être réunis dans la semaine à la demande de MME La Rectrice. Les Cas positifs sont dans le 1^{er} degré, ce qui démontre l'impact de la vaccination sur les 12-18 ans.

Ce qu'en pense le SNALC ?

On ne peut que s'étonner du paradoxe entre l'explosion du nombre de cas chez les enfants et le relâchement du protocole dans les écoles. Depuis deux ans, le SNALC n'a de cesse de dénoncer le manque de cohérence dans les prises de décision. Si tout le monde a compris que l'objectif louable de ne pas fermer les classes étaient une priorité du ministère, on ne peut que s'inquiéter de la mise en place d'un protocole aléatoire et intenable, qui en outre repose sur la bonne foi des parents, quand on sait que pour certains, l'école n'est qu'une garderie. Certains pays ont fait le choix de tester les enfants à l'entrée de l'école deux fois par jour et de faire des entrées en décalé. Il en va de même pour les purificateurs d'air et capteurs de CO₂... Ici, nous avons fait le choix de fermer des lits d'hôpitaux et de faire confiance aux parents avec les autotests. L'administration nous rétorquera que nous ne faisons jamais de propositions. Le SNALC en fait depuis le début de la pandémie mais elles sont balayées d'un revers de main à chaque fois en nous rétorquant que ceci ou cela ne relève pas de notre compétence.

A 15h59 Madame La Rectrice quitte la séance. La Présidence du CTA est déléguée à Madame La Secrétaire Générale et nous rentrons dans l'ordre du jour.

• Bilan LDG

Lecture et analyse des bilans de mobilité, premier, second degré et ATSS ainsi que les bilans de promotions. ***Tous les détails dans le document joint.***

- La Secrétaire Générale indique que beaucoup de collègues entrants dans l'académie arrivent avec des bonifications médicales, ce qui a un impact sur le mouvement et les compléments de service car il y a des aménagements à prévoir. Cela a une conséquence sur la fluidité du mouvement. Montpellier est la 3^{ème} académie qui accueille le plus de personnels relevant du handicap après la Réunion et la Martinique.
- Un autre constat est la difficulté de créer un vivier pour alimenter le réseau de l'éducation prioritaire

Ce qu'en pense le SNALC ?

Nous faisons l'amer constat qu'après le mouvement il reste plus de 300 postes vacants et que l'optimisation des vœux des collègues est très peu réalisée. Certaines mutations notamment pour les personnels relevant du handicap pourraient se faire à la main plutôt qu'à la machine afin de fluidifier le système et de l'humaniser. Aussi, de nombreux postes à profil ne sont pas justifiés et devraient être remis dans le pot commun afin de permettre au plus grand nombre de pouvoir les obtenir.

- L'Administration signale qu'il faudrait se satisfaire de l'effort de l'état sur les 15 euros de participation concernant la mutuelle. Le SNALC signale qu'il faut garder son sérieux et que nous ne sommes pas là pour faire l'aumône au regard de l'inflation que subissent les personnels depuis plusieurs années.

En ce qui concerne les promotions la FSU et l'UNSA se disent favorables aux promotions hors barème notamment pour les retraitables et FO pour les détachements. Le SNALC a rappelé son opposition totale aux promotions hors barème, car cela ouvre la porte à l'arbitraire. Pour le SNALC, le barème est le garant de l'équité de traitement.

• Revalorisation de l'IFSE de la filière administrative et sociale

Sur la revalorisation de l'IFSE de la filière sociale. La cible nationale a été atteinte. Elle sera visible sur la paie du mois de décembre avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021.

Vote Pour : UNSA et SNALC

Abstention : FSU et FO

• Ajustements de structures

Sur la fusion du LGT et LP de Joliot Curie Sète suite au premier vote unanime contre, l'administration propose la même chose sans aucun changement. Les 4 syndicats revotent contre. Malgré ce vote de repli, la fusion est actée. ***Le SNALC rappelle que depuis 2018, sur tous les votes de repli, l'administration n'a jamais fait de propositions alternatives, cela en dit long sur la qualité du dialogue social...***

La séance est levée à 18h18.



Liberté, égalité, fraternité et enseignement. Depuis 1905.